

## HIPPOLYTE SAUTEL

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes



128 chemin des écoliers 84380 MAZAN Tél.: 04 90 69 70 32 - Fax: 04 90 69 65 92 www.maison-retraite-mazan.fr



# **AMBULANCES** DE LA NESQUE

Valérie et Thierry ZUNINO

**VSL - AMBULANCE** 

**T** 04 90 29 66 25

Véhicule climatisé - Toutes distances





700, Petite Route de Carpentras

PERNES LES FONTAINES



**2** 04 90 66 44 75



### Pompes Funèbres de France

Tout prevoir pour vivre tranquille

#### 84200 CARPENTRAS

705 avenue Victor Hugo Tél. 04 90 63 38 06

carpentras@pfdefrance.com

SARL LOURDIN Marché gare - 84200 CARPENTRAS 04 90 63 08 38







Le Conseil d'Administration, le Personnel et la Direction de l'E.H.P.A.D. «Hippolyte SAUTEL» vous souhaitent la bienvenue au sein de la résidence. Cette brochure vous permettra de mieux connaître notre établissement, son environnement et son organisation.

Elle est complétée de la Charte des Droits des Personnes Accueillies, la Charte des Droits et Libertés de la personne âgée dépendante ainsi que du règlement de fonctionnement.

L'établissement a été classé E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) depuis la signature de la Convention Tripartite le 2 avril 2007.

C'est le respect de l'individu avec ses besoins, ses demandes et son histoire qui guide l'action à mener et la prise en charge de qualité des personnes hébergées.

La Direction et l'ensemble du Personnel sont à votre disposition pour vous renseigner et surtout rendre votre séjour le plus agréable possible.

La Direction

#### PLAN D'ACCÈS

Au centre du département de Vaucluse entre le Mont Ventoux et le Luberon, à environ 6 kms de CARPENTRAS et à 30 kms d'AVIGNON, d'ORANGE et de CAVAILLON, la commune de MAZAN est un village de 5 700 habitants au cœur du Comtat Venaissin au riche passé historique.

Découvrez notre établissement sur le site : www.maison-retraite-mazan.fr, et MAZAN sur le site officiel : www.mazan.fr







#### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Pendant longtemps, la Maison de Retraite était située dans l'ancien Château de Sade : en effet, le 12 décembre 1911, un décret officiel du Président de la République accorde le Château à l'Hospice de MAZAN.

En 1924, après des travaux de réfection pour transformer le Château en Hospice, et à force de ténacité, Hippolyte SAUTEL installe l'Hôpital-Hospice dont il était le secrétaire (directeur), dans le Château : le buste de son fondateur a été placé, en hommage, à l'entrée de l'actuelle Maison de Retraite.

En 1998, le Château est quitté au profit de la nouvelle Maison de Retraite « Hippolyte SAUTEL » au quartier de la Condamine dont l'architecture sera plus adaptée non seulement aux nouvelles normes techniques et de sécurité incendie mais aussi de prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. L'établissement fut inauguré au printemps 1998 par Madame Elisabeth GUIGOU alors Ministre de la Justice, garde des Sceaux.

Le 13 juin 2008 a été célébré le 10ème anniversaire de la Maison de Retraite, jour pour jour après son inauguration.

La Maison de Retraite est à proximité du village, des écoles primaires, du collège, et à côté d'un jardin public avec une gloriette ainsi que d'une crèche intercommunale : la préoccupation de la municipalité de favoriser les liens intergénérationnels est particulièrement appréciée. Un parking, devant l'établissement, permet aux visiteurs un stationnement aisé. Dans le jardin et sur les terrasses, des bancs, des fauteuils vous attendent dès les premiers beaux jours.





#### CONDITIONS D'ADMISSION

L'EHPAD de Mazan, agrée pour 50 résidents permanents et 2 lits d'hébergement temporaires, est également habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. L'accueil des personnes âgées ne tient pas compte des origines géographiques ni des ressources du fait de l'habilitation à l'aide sociale. Toutefois, une priorité est donnée aux personnes originaires de Mazan et des cantons voisins.

N'hésitez pas à visiter l'établissement avant toute demande de dossier d'admission afin de bien appréhender les implications sur votre vie et celle de votre famille dans le cadre de visite de « pré-admission ».

Les éléments constitutifs du dossier d'admission sont répertoriés dans le contrat de séjour qui vous est proposé.

#### FRAIS DE SÉJOUR

Les modalités financières ainsi que les conditions de révision et de facturation sont définies très précisément dans le contrat de séjour que vous signerez à l'entrée.

Une période d'essai peut être envisagée afin de permettre au résident de s'adapter au sein de notre établissement.

#### **HÔTELLERIE**

L'établissement met à l'usage de ses résidents 34 chambres individuelles de 20 m² environ et 9 chambres doubles d'environ 30 m².

Afin de reproduire un cadre familier, vous pouvez apporter certains petits mobiliers, bibelots, et téléviseur (un inventaire sera effectué à votre arrivée).

Chaque chambre dispose d'un cabinet de toilette comprenant lavabo, WC et douche.





Des prises pour téléphone et téléviseur ainsi qu'un système d'appel malade sont installés pour votre confort et votre sécurité.

Des locaux collectifs complètent cet espace privatif, il s'agit notamment de la salle à manger, salons, salle de bains médicalisée, salle polyvalente, espace coiffure et d'un jardin avec terrasses et parking des personnels.

#### **SURVEILLANCE MÉDICALE**

Une équipe interne composée d'un médecin coordonnateur, d'infirmières, et d'aides-soignantes organise et effectue le suivi des prescriptions du médecin référent que vous avez choisi.

Une psychologue intervient également afin notamment d'élaborer et de permettre le suivi d'un projet de vie individualisé pour chaque résident.

Vous pouvez désigner, selon la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, une personne de confiance qui pourra vous aider à prendre une décision liée à un traitement ou à un acte chirurgical.

#### **RESTAURATION**

L'équipe de cuisine est composée de cuisinières et d'aides de cuisine. Une cuisine familiale et adaptée au régime de chacun est servie en salle de restauration, sauf état de santé nécessitant un service en chambre.

La commission des menus réunit la direction, les représentants des résidents et des référents-familles, l'infirmière coordinatrice et la responsable cuisine afin de donner un avis sur les propositions de menus et l'évaluation de la qualité des plats servis.





#### LA COIFFURE

La résidence dispose d'un espace coiffure.

Un coiffeur intervient au minimum une fois par semaine en fonction des inscriptions des résidents.

#### LE CULTE

Les résidents sont accueillis dans le respect de leurs convictions personnelles. Un office religieux est célébré chaque samedi matin au sein de la résidence.

#### **ANIMATION**

Afin de permettre un maintien des capacités physiques et psychiques du résident, l'établissement propose, tous les après-midis, diverses activités telles que loto, jeux de société, films ou documentaires, revues de presse, mouvements adaptés, Tai-Chi, ateliers mémoire, pâtisserie, peinture et chant.

Des échanges avec diverses écoles de Mazan et de Carpentras, des animations extérieures, maintiennent le résident dans un environnement social et ludique.

Les anniversaires et les repas à thème contribuent également à la fête, tout comme les sorties collectives.

#### **COURRIER**

La correspondance est distribuée, en mains propres, quotidiennement. Vos envois affranchis peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de l'établissement. Le secrétariat est à votre disposition en cas de difficulté.



#### LINGE

Préalablement à votre entrée, il vous sera demandé un trousseau. Il est indispensable de le renouveler régulièrement. Le linge doit être marqué aux nom et prénom du résident au moyen d'étiquettes tissées cousues. Nous rappelons qu'il est déconseillé de laver du linge dans le lavabo de votre chambre et de l'y faire sécher.

#### **SORTIES**

Le résident est libre d'aller et venir dans l'établissement, à l'exclusion des locaux réservés au service.

En cas de sortie, il est préférable d'informer l'établissement de votre destination afin de pouvoir vous aider si besoin.

#### **VISITES**

Les visites sont conseillées à partir de 11h. Pour des raisons éthiques, il convient de respecter l'intimité du résident et de son voisin de chambre (cas de chambres doubles), c'est pourquoi, lors de certains soins, les visiteurs seront invités à attendre à l'extérieur de la chambre.

#### **ANIMAUX**

La Direction est seule habilitée, si le résident le souhaite, à autoriser qu'un visiteur accompagné d'un petit animal entre dans la résidence. Toutefois l'animal de petite taille devra être tenu en laisse.

#### **TÉLÉPHONE**

Chaque chambre dispose d'une prise téléphonique. Les communications seront à la charge du résident.





#### **TÉLÉVISION**

Vous pouvez apporter, en plus de quelques mobiliers et bibelots, une télévision. Sachez que celle-ci, pour des raisons de sécurité, doit avoir moins de 5 ans et que vous devez disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant, notamment, les dégâts occasionnés par l'implosion de ce téléviseur.

#### SÉCURITÉ DES BIENS

Objets de valeur/vols (Cf. règlement de fonctionnement)

Il est recommandé aux résidents de déposer bijoux et objets de valeur auprès du service administratif, au régisseur, qui les déposera à la trésorerie hospitalière de Carpentras. Tout bien en possession du résident reste sous son entière responsabilité

#### Personnes:

L'établissement dispose de plusieurs salles climatisées. Il dispose également d'un plan bleu susceptible, à tout moment, de mobiliser l'ensemble des acteurs quotidiens. La direction pourra en cas de nécessité s'assurer de l'identité des visiteurs:

La nuit, entre de 21h à 6h30, les portes de l'établissement sont fermées. Une équipe de soignants assure, la surveillance et la sécurité des résidents.

Des dispositifs de sécurité sont opérationnels dans l'établissement : bips appel malade, détecteurs incendie dans chaque chambre, extincteurs, portes coupe-feu, ascenseurs asservis à la centrale de sécurité, tissus traités non feu (linge hôtelier et de décoration). Des consignes de sécurité sont affichées dans les lieux communs, lisez-les et suivez, en cas de sinistre, les consignes du personnel qui a été formé pour faire face à ces circonstances exceptionnelles.



#### LE TABAC

Conformément aux dispositions de la loi n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions

d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, « il est rappelé l'interdiction de fumer dans ces lieux collectifs.

De même, il est rappelé l'interdiction de fumer dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail, ainsi que dans les établissements destinés à l'accueil, sous peine d'exposition à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires.

La chambre individuelle du résident reste un lieu privatif. Toutefois, pour des raisons évidentes de sécurité, il est fortement recommandé de ne pas fumer dans sa chambre.

#### L'ALCOOL

L'usage de boissons alcoolisées risque de provoquer des perturbations de la vie collective et des atteintes aux droits des autres résidents. De tels comportements entraînent les interventions nécessaires de l'encadrement, pour, d'une part mettre en garde la personne contre ces agissements, et d'autre part lui apporter l'aide nécessaire pour surmonter ses difficultés dont l'excès d'alcool ne serait que le symptôme. C'est la raison pour laquelle selon l'état de santé et/ou de traitements médicaux, elles pourront être déconseillées, sur avis médical, à un résident pendant une durée plus ou moins longue.

#### **ENCADREMENT PROFESSIONNEL**

Un personnel qualifié et compétent est au service des résidents. Il est interdit au personnel de recevoir des gratifications ou des dons de toute nature. En proposer exposerait les agents à de graves sanctions.

Respect et politesse : tous les résidents sont accueillis dans le respect et la politesse. Il est attendu le même devoir de respect et de politesse des résidents envers le personnel et les intervenants extérieurs de l'établissement.





#### RÈGLEMENTATIONS DIVERSES APPLICABLES

Selon la loi « Informatique et Libertés » du 6 juillet 1978, l'établissement recueille des informations administratives et médicales dont vous pouvez avoir connaissance et effectuer un droit de rectification.

Selon la loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade, le résident peut avoir communication de son dossier médicale directement ou par l'intermédiaire d'un médecin. Il peut également en avoir copie, le coût de reproduction étant à sa charge.

La désignation d'une personne de confiance est aussi un droit que nous vous demandons de formaliser, en acceptation ou en refus, 8 jours avant votre admission effective lors de votre admission et éventuellement, en cas de modifications ultérieures, à tout moment de votre choix. Vous pouvez aussi rédiger des directives anticipées.

En cas de litige entre le résident et l'établissement, il sera possible d'obtenir la médiation d'une personne qualifiée (voir règlement de fonctionnement).

#### **CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

Dans le fonctionnement interne de l'établissement, un organe d'information se réunit trois fois par an au minimum : il s'agit du Conseil de la Vie Sociale. Il est composé de représentants des résidents, de représentants des familles de résidents, de membres du personnel et d'un représentant de la Direction.

Sa compétence, consultative, s'exerce sur tous les domaines relatifs au quotidien (repas, animations, sorties...) ainsi qu'à certains aspects exceptionnels tels que le règlement de fonctionnement, tarifs, travaux...

#### POUR FINIR...

Nous avons mis en place un ensemble de règles liées à la vie en collectivité cherchant à développer l'exercice de vos droits, mais aussi vous rappelant leurs limites et vos obligations. Nous vous engageons, en cas de besoin d'éclaircissement ou de complément d'informations, à nous interroger afin de faciliter votre admission, votre intégration et votre vie quotidienne.

# Pompes Funèbres FAURE Tél. 04 90 89 21 21 - Fax : 04 90 89 21 20 E-mail : aaadirection@orange .fr

## AMBULANCES ASSISTANCE MAZAN



84380 MAZAN - Fax 04 90 89 21 20

Tél. 04 90 69 87 45



#### VENTOUX AMBULANCES



V.S.L. - Véhicule équipé pour nourrissons Assistance courses

292, chemin du Fournet - 84570 MORMOIRON 04.90.66.36.97



#### LACUESTA AMBULANCE



V.S.L. - Véhicule équipé pour nourrissons Assistance courses

27, avenue René Cassin - 84170 MONTEUX 04.90.66.23.37

Vous recherchez un établissement de santé ?







#### GARAGE AUDRIN - CARILLIER

Route de Carpentras 84380 MAZAN **TÉL. 04 90 69 84 67** 



## **Arcom** Provence

Alarme et détection Incendie \* Appel malade Contrôle d'accès \* Vidéo surveillance \* Réseaux

14 bld Férigoule - 84000 AVIGNON 95 av. de la république - 13550 PALUDS DE NOVES

tél. 04 90 26 99 55 arcom provence@gmail.com